

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mai, à dix heures, le Conseil Municipal de TAIN L'HERMITAGE, convoqué régulièrement, s'est réuni sous la présidence de M. Xavier ANGELI, Maire.

Présents : M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, M. Bernard MOULIN, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Guy REYNE, Mme Françoise VARIZAT, Mme Joséphine PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, Mme Michelle SAUZET, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mathilde VAUDAINE, M. Éric FAURE, M. François PALISSE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Julie DESCORMES, M. Michaël VERDIER,

Avaient donné procuration : M. Guy CHOMEL à Mme Véronique DALLOZ, Mme Amandine GARNIER à Mme Camille PALANCA, Mme Bernadette DURAND à Mme Danielle LECOMTE, Mme Elisabeth JUNIQUE à M. Xavier ANGELI, M. Hervé MULLER à M. Jean-René BREYSSE, M. Stéphane BILLON à M. Bernard MOULIN, Mme Gariné SAUVAJON à M. Pierre GAUTHIER, M. Adrien BLAISE à M. Eric FAURE, Mme Sophia ELKHAL à M. Emmanuel GUIRON, Mme Annie GUIBERT à M. Jean HERNANDEZ, Mme Anne-Isabelle COLOMER à M. Michaël VERDIER,

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean-René BREYSSE

N° 2021 – 41 : RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2021/2022

Rapporteur : M. GUIRON

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les propositions de la Commission des Affaires Scolaires relatives aux tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs actuels des repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2021 – 2022 :

- Enfant tainois : 3,95 €
- Enfant d'une commune extérieure : 4,35 €
- Repas occasionnel enfant sans inscription : 4,85 €
- Accueil individualisé avec repas fourni dans le cadre d'un P.A.I. : 1,85 €
- Rationnaire adulte : 6,35 €

Appelé à délibérer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 tels qu'ils figurent ci-dessus.

Pour extrait conforme dont la publication a été faite
Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services

